

**Conseil de Direction
Cinquante-septième session**

GC/57/R1

*Lyon, 13–14 mai 2015
Auditorium*

ADMISSION D'UN NOUVEL ETAT PARTICIPANT – Maroc

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné la demande du Gouvernement du Maroc en vue de son admission en qualité d'Etat participant au Centre international de Recherche sur le Cancer (Document GC/57/19),

1. DECIDE, conformément à l'Article XII du Statut du Centre, que le Maroc est admis en qualité d'Etat participant au Centre ; et
2. EXPRIME sa grande satisfaction de l'admission de ce nouvel Etat participant.



**Conseil de Direction
Cinquante-septième session**

GC/57/R2

*Lyon, 13–14 mai 2015
Auditorium*

RAPPORT ANNUEL INTERIMAIRE 2014

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport annuel intérimaire du CIRC pour 2014 (Document GC/57/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et
2. FELICITE le Directeur et son personnel de ce Rapport annuel intérimaire 2014.

**Conseil de Direction
Cinquante-septième session**

GC/57/R3

*Lyon, 13–14 mai 2015
Auditorium*

RAPPORT DU DIRECTEUR

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport du Directeur (Document GC/57/3),

1. REMERCIE le Directeur pour son Rapport et pour les indicateurs de performance qui y figurent ;
2. PRIE le Directeur de continuer à rédiger, chaque année, ce rapport type ; et
3. EXPRIME sa satisfaction à l'égard du Rapport du Directeur, tant à l'écrit qu'à l'oral.

RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (1) – UTILITE DU NOUVEAU SYSTEME DE NOTATION POUR LES AUDITS

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa cinquante-et-unième session (Document GC/57/4),

Rappelant sa résolution GC/55/R7 demandant au Conseil scientifique de présenter son évaluation de l'utilité du nouveau système de notation en 2015,

Notant les observations du Conseil scientifique (Document GC/57/4) suite à l'expérience tirée des deux sessions consécutives,

1. PREND NOTE du Rapport avec grand intérêt ;
2. DECIDE de maintenir le (nouveau) système de notation actuel suivant les recommandations du Conseil scientifique ;
3. NOTE avec satisfaction que le Conseil scientifique va continuer à suivre le système de notation et pourrait l'inclure dans l'ordre du jour de sa cinquante-deuxième session de janvier 2016 ;
4. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ; et
5. FELICITE le Directeur des réponses constructives qu'il a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa cinquante-et-unième session.

RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (2) – MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL CHARGE D'EXAMINER LA PRODUCTION DES RAPPORTS STATUTAIRES

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa cinquante-et-unième session (Document GC/57/4),

Ayant pris note de la demande du Directeur de réduire la charge administrative que représente pour le Centre la production de nombreux rapports statutaires,

1. DECIDE de mettre en place un Groupe de travail chargé d'examiner la liste actuelle des rapports statutaires et de donner son avis au Secrétariat sur la possibilité d'arrêter certaines publications ou de réduire leur fréquence ;
2. DECIDE que le Groupe de travail comprendra, outre le Président du Conseil scientifique (James Bishop), un membre du Conseil scientifique (Elisabete Weiderpass-Vainio), le Président actuel du Conseil de Direction (Mark Palmer) et les représentants du Canada et des Etats-Unis d'Amérique ; et
3. DEMANDE au Groupe de travail de présenter ses recommandations au Conseil de Direction lors de sa 58^{ème} session en mai 2016, après en avoir discuté avec le Conseil scientifique en janvier 2016.

RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (3) – RAPPORT BIENNAL DES ACTIVITES DU GROUPE EDUCATION ET FORMATION (ETR)

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport du Conseil scientifique sur sa cinquante-et-unième session (Document GC/57/4) concernant le Rapport biennal des activités du Groupe Education et formation (ETR), tel qu'il a été présenté au Conseil scientifique dans le Document SC/51/8,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné le Rapport biennal des activités du Groupe ETR ;
2. ACCEPTE que la production du Rapport biennal des activités du Groupe ETR soit alignée sur celle du Rapport biennal du CIRC ; et
3. NOTE que le prochain Rapport biennal du Groupe ETR devra couvrir les années 2016–2017.

**Conseil de Direction
Cinquante-septième session**

GC/57/R7

*Lyon, 13–14 mai 2015
Auditorium*

**RAPPORT FINANCIER, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET ETATS FINANCIERS VERIFIES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/6 Rev.1 « Rapport financier, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 – Révision 1 »,

1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son avis ; et
2. APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

STRATEGIE A MOYEN TERME DU CIRC POUR 2016–2020, ET PLANS DE MISE EN ŒUVRE

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/7 et ses Annexes 1–3 : « Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 et plans de mise en œuvre »,

1. FELICITE le Directeur et son personnel pour le document qui a clairement bénéficié du processus large et transparent de consultation des acteurs concernés et des experts ;
2. REMERCIE le Secrétariat et le Groupe de travail composé de membres du Conseil de Direction et du Conseil scientifique et d'un représentant de l'OMS, d'avoir examiné et finalisé le projet de Stratégie à moyen terme ;
3. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir revu le projet de Stratégie à moyen terme (Document SC/51/12 et ses Annexes 1–3), émis des commentaires et recommandé au Conseil de Direction de l'approuver ;
4. PRIE le Directeur de proposer un mode d'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2016–2020 lors de la prochaine session du Conseil de Direction qui aura lieu en 2016 ; et
5. ADOPTE la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 et les plans pour sa mise en œuvre, tels qu'ils figurent dans le Document GC/57/7 et ses Annexes 1–3.

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET (2016–2017)

Le Conseil de Direction,

Après avoir examiné le Projet de Programme et de Budget pour l'exercice biennal 2016–2017, tel qu'il figure dans le Document GC/57/8 et la Révision 1 des tableaux récapitulatifs afférents,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 2016–2017, dont le montant s'élève à 43 413 599€ ;
2. RECONNAIT que la présentation du budget correspond à la nouvelle arborescence des projets du CIRC, présentée dans la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 (Document GC/57/7 et Annexes 1–3) ;
3. DECIDE que le budget sera financé par les contributions annuelles des Etats participants, selon les modalités suivantes :
 - 1) 21 106 763€ seront dus par les Etats participants au 1^{er} janvier 2016,
 - 2) 21 806 836€ seront dus par les Etats participants au 1^{er} janvier 2017,
4. DECIDE qu'un montant de 500 000€ sera exceptionnellement prélevé sur le Fonds spécial du Conseil de Direction ;
5. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice biennal 2016–2017 un crédit de 43 413 599€ se répartissant comme suit entre les six principaux objectifs de Niveau 2 :

| Section | Arbre des projets du CIRC – Objectifs de Niveau 2 | Montant (€) |
|---------|--|-------------|
| 1. | Décrire l'incidence du cancer | 3 170 478 |
| 2. | Comprendre les causes du cancer | 12 325 676 |
| 3. | Evaluer et mettre en œuvre les stratégies de prévention et de lutte contre le cancer | 4 420 264 |
| 4. | Augmenter les capacités de recherche sur le cancer | 10 281 347 |
| 5. | Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du Centre dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial | 4 458 253 |
| 6. | Permettre, soutenir et coordonner efficacement les recherches | 8 757 581 |
| | Total | 43 413 599 |

GC/57/R9 (suite) – page 2
PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET (2016–2017)

6. DECIDE que le Directeur, conformément au Paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;
7. DECIDE que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 2016–2017 une somme maximale de 500 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant d'ajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides, en tenant compte d'un taux de change de 0,729€ pour un dollar américain ; et
8. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers.

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE PUBLICATION, ET SUR L’AFFECTATION DES FONDS

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/9 « Rapport sur les activités de publication et sur l’affectation des fonds »,

1. PREND NOTE du Rapport avec le plus grand intérêt ;
2. NOTE que 75% du produit des ventes des publications du CIRC en 2014, soit 596 420€, ont été affectés au programme des publications en 2015 ; et
3. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les ans un rapport sur les activités de publication du CIRC.

POLITIQUE DU CIRC EN MATIERE DE LIBRE ACCES AUX PUBLICATIONS DANS LES REVUES SCIENTIFIQUES

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/10 « Politique du CIRC en matière de libre accès aux publications dans les revues scientifiques »,

1. REAFFIRME que le Centre doit, ainsi qu'il est décrit dans son Statut, s'employer à diffuser ses recherches ;
2. APPROUVE la recommandation du Conseil scientifique d'adopter une approche nuancée qui tienne compte des réalités financières, en fonction desquelles le Centre définira les articles à publier prioritairement dans des journaux en libre accès ;
3. PRIE le Secrétariat de présenter au Conseil scientifique de 2017 un rapport et une évaluation de la mise en œuvre de sa politique de libre accès ; et
4. APPROUVE l'utilisation d'un montant maximum de 50 000€ par an pendant trois ans provenant du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de soldes liquides suffisants disponibles, pour couvrir les frais de publication en libre accès d'articles dans les revues scientifiques.

*Lyon, 13–14 mai 2015
Auditorium*

**DEMANDE DE FINANCEMENT GRACE AU
FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION :
A. EQUIPEMENT SCIENTIFIQUE**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/11A « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Equipement scientifique »,

Notant que le Conseil scientifique soutient la demande d'achat d'équipements scientifiques (Document GC/57/4),

AUTORISE le Directeur à utiliser un montant maximum de 496 570€ du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de soldes liquides suffisants dans le Fonds, pour l'acquisition des équipements scientifiques suivants :

| | Quantité | Prix unitaire approximatif (€) | Coût total (€) |
|---|-----------------|---|---------------------------|
| a) Plateforme d'extraction d'ADN | | | |
| Extracteur d'acide nucléique pour des échantillons de faible volume | 1 | 101 470 | 101 470 |
| Tête de pipetage à 96 canaux | 1 | 59 000 | 59 000 |
| b) Lecteur de plaques ELISA | 1 | 50 000 | 50 000 |
| c) Concentrateur sous vide | 1 | 50 000 | 50 000 |
| d) Plateforme PCR | | | |
| Thermocycleurs modulaires à haut débit | 3 | 28 960 | 86 880 |
| Systèmes de détection en temps réel | 3 | 22 000 | 66 000 |
| PCR numérique à gouttelettes | 1 | 83 220 | 83 220 |
| Total | | | 496 570 |

**DEMANDE DE FINANCEMENT GRACE AU
FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION :
B. CONFERENCE DE JUIN 2016**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/11B « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : B. Conférence de juin 2016 »,

Rappelant sa Résolution GC/56/R11 par laquelle il autorisait le Directeur à utiliser un montant maximum de 50 000€ pour la production, l'impression et la traduction du livre « *IARC, the first 50 years: 1965–2015* »,

1. NOTE que le Directeur a pu trouver d'autres sources de financement au cours de la période 2014–2015 pour couvrir le coût du livre mentionné ci-dessus et n'a pas, de ce fait, utilisé la somme attribuée par le Conseil de Direction à cet effet ; et
2. AUTORISE le Directeur à utiliser cette somme de 50 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction pour la Conférence de juin 2016, au cas où les contrats de parrainage et les droits d'inscription ne seraient pas suffisants.

**Conseil de Direction
Cinquante-septième session**

GC/57/R14

*Lyon, 13–14 mai 2015
Auditorium*

RAPPORT DE SITUATION APRES LA MISE EN APPLICATION DES NORMES IPSAS

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/11C « Rapport de situation après la mise en application des normes IPSAS »,

Rappelant ses Résolutions GC/55/R17 et GC/56/R14 demandant au Directeur de présenter un rapport sur l'utilisation des fonds destinés à soutenir l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS),

REMERCIE le Directeur et son personnel pour ce rapport de situation.

POINT SUR LE PROJET DE « NOUVEAU CENTRE »

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/12 « Point sur le projet de 'Nouveau Centre' »,

1. REMERCIE les représentants de la Métropole de Lyon pour leur présentation des dernières informations et des derniers développements, ainsi que pour leurs recommandations relatives à la finalisation du cahier des charges pour le bâtiment, à la conception et à l'estimation des coûts de l'ensemble du projet de « Nouveau Centre » ;
2. RECONNAIT, avec satisfaction, les engagements pris par le pays hôte et le soutien important des autorités locales pour maintenir la présence du CIRC en France et à Lyon, et leurs efforts constants pour assurer des conditions satisfaisantes d'occupation des locaux actuels ;
3. NOTE avec satisfaction qu'il n'est pas demandé aux Etats participants de contribution obligatoire en participation au coût de la construction de l'infrastructure ; et
4. AUTORISE le Secrétariat à signer avec la Métropole de Lyon un contrat par lequel il accepte le projet d'infrastructure, qui correspond à ce qui a été approuvé dans la Résolution GC/56/R7.

ACCEPTATION DES SUBVENTIONS ET CONTRATS, ET RAPPORT SUR LA REPARTITION DES INTERETS

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/57/14 « Acceptation des subventions et contrats et rapport sur la répartition des intérêts »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à chercher un financement pour le projet suivant :

Prolongation de cinq ans de la subvention pour les Monographies du CIRC sur l'Évaluation des Risques de Cancérogénicité pour l'Homme [*National Institutes of Health/National Cancer Institute (NIH/NCI)*, Etats-Unis, pour un montant de 3 466 065€ sur 60 mois];

2. AUTORISE le Directeur à chercher un financement pour les deux projets mentionnés ci-dessous, impliquant des collaborations avec le secteur privé, collaborations pour lesquelles un Protocole d'accord a été formalisé :

- a) Développement, essai sur le terrain et évaluation de l'efficacité d'un thermo-coagulateur portatif et de prix abordable pour la prévention du cancer du col de l'utérus dans les pays à revenu faible et intermédiaire [*National Institutes of Health/National Cancer Institute (NIH/NCI)*, Etats-Unis, pour un montant de 842 895€ sur 48 mois] ; et
- b) Développement et validation clinique d'un test de détection des oncoprotéines E6-E7 des différents types de VPH pour le dépistage et le tri du cancer du col de l'utérus dans les pays à revenu faible et intermédiaire [*National Institutes of Health/National Cancer Institute (NIH/NCI)*, Etats-Unis, pour un montant de 877 739€ sur 48 mois];

3. PREND NOTE du rapport *post facto* concernant les subventions et contrats acceptés par le Directeur, tels qu'ils sont détaillés dans le Document GC/57/14 ;

4. PREND NOTE des montants des intérêts et de leur répartition ; et

5. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.

ACCEPTATION DES DONS

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/57/15 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil de direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

| | | |
|---|---|------------------------------|
| Dr Jenny Chang-Claude, Allemagne |) | |
| Dr Boris Ya. Alekseev, Fédération de Russie |) | |
| Dr Lalit Kumar, Inde |) | |
| Dr Jerome Coffey, Irlande |) | |
| Dr Eugenia Dogliotti, Italie |) | pour une durée de quatre ans |
| Dr Karima El Rhazi, Maroc |) | au Conseil scientifique |
| Dr Giske Ursin, Norvège |) | |
| Dr Dukhyoung Lee, République de Corée |) | |
| Dr Jonas Bergh, Suède |) | |
| Dr Kadir Mutlu Hayran, Turquie |) | |

2. REMERCIE les Drs Paul W. Dickman (Suède), Luca Gianni (Italie), Inger Gram (Norvège), Murat Gültekin (Turquie), In-Hoo Kim (République de Corée), Deirdre Murray (Irlande), Thangarajan Rajkumar (Inde), Sergei Tjulandin (Fédération de Russie) et Cornelia Ulrich (Allemagne), membres sortants du Conseil scientifique, de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

**Conseil de Direction
Cinquante-septième session**

GC/57/R19

*Lyon, 13–14 mai 2015
Auditorium*

RAPPORT BIENNAL DU COMITE D'ETHIQUE DU CIRC (2013–2014)

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité d'Éthique du CIRC (2013–2014), tel qu'il figure au Document GC/57/17,

1. ACCUEILLE avec satisfaction le Rapport biennal du Comité d'Éthique du CIRC (2013–2014) ;
2. REMERCIE le Professeur Béatrice Fervers, Présidente du Comité, pour sa présentation du rapport ; et
3. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les considérations éthiques liées aux activités du Centre.

COMPOSITION DU SOUS-COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, de l'Inde et de la Turquie, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.



**Conseil de Direction
Cinquante-septième session**

GC/57/R21

*Lyon, 13–14 mai 2015
Auditorium*

DATE DE LA CINQUANTE-HUITIEME SESSION DU CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon (France) les mercredi et jeudi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2016 ; et
2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.